

Mandat privé Fidelity Équilibre^{2,3}

STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION	26 novembre 2008
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice combiné ⁴
PLACEMENT INITIAL	150 000 \$ minimum
RFG	2,02 % au 30 novembre 2023

GESTIONNAIRES CHARGÉS DE LA RÉPARTITION DE L'ACTIF

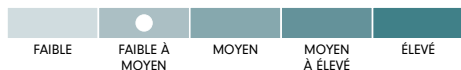
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

David Wolf
David Tulk

Pourquoi investir dans ce Mandat?

- Une solution à multiples catégories d'actifs dont la composition neutre correspond à 60 % d'actions et 40 % de titres à revenu fixe.
- Conçu pour les investisseurs qui recherchent une combinaison de croissance et de revenus.
- Utilise une répartition active de l'actif dans de multiples dimensions du portefeuille afin de tirer parti des occasions sur le marché et d'atténuer le risque.

CLASSIFICATION DU RISQUE⁵



FRAIS DE GESTION (POINTS DE BASE) 165

RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX PLACEMENTS DU MANDAT¹ (POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	12,5
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	15,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	16,0
PLUS DE 10 M\$	17,5

CODES DU MANDAT

DOLLAR CANADIEN			DOLLAR AMÉRICAIN		
CATÉGORIE B	CATÉGORIE S8	CATÉGORIE S5	CATÉGORIE B	CATÉGORIE S8	CATÉGORIE S5
9018	9118	9218	750	755	754

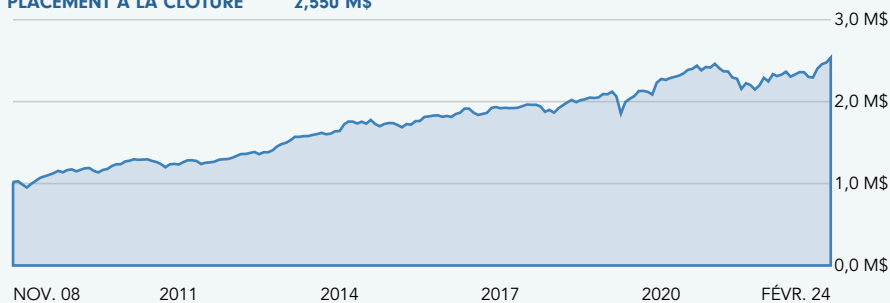
Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Catégorie B, après déduction des frais.

AU 29 FÉVRIER 2024

Croissance d'un placement de 1M \$

PLACEMENT À LA CLÔTURE 2,550 M\$



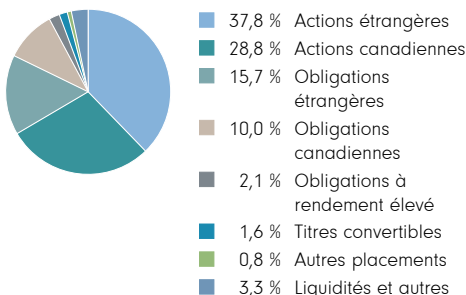
Rendement par période standard (%) 31 mars 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	Création
Mandat	2,40	5,74	12,88	11,52	4,75	4,12	5,48	5,17	6,59	6,45

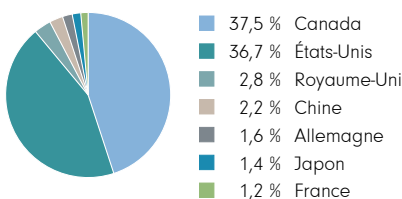
Rendement par année civile (%) 31 mars 2024

	CA	2023	2022	2021	2020	2019
Mandat	5,74	9,38	-8,74	8,13	8,94	12,10

COMPOSITION DE L'ACTIF - au 29 février 2024



COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE - au 29 février 2024



COMPOSITION SECTORIELLE

au 29 février 2024

11,1 %	Produits financiers
9,8 %	Technologies de l'information
9,2 %	Industrie
6,6 %	Matériaux
5,8 %	Multisectoriel
5,8 %	Énergie
5,5 %	Consommation discrétionnaire
4,9 %	Produits de première nécessité
3,8 %	Soins de santé
3,5 %	Services de communication
1,8 %	Services collectifs

Mandat privé Fidelity Équilibre^{2,3} (suite)

DIX PRINCIPAUX TITRES DU TRIMESTRE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

iShares Core S&P 500 ETF – Multisectoriel	
iShares Comex Gold Trust ETF – Matériaux	
Canadien National – Industrie	
Banque Royale du Canada – Produits financiers	
Canadian Natural Resources – Énergie	
Constellation Software – Technologies de l'information	
Shopify – Technologies de l'information	
Banque Toronto-Dominion – Produits financiers	
Alimentation Couche-Tard – Produits de première nécessité	
Rogers Communications – Services de communication	
Nombre total de titres	4 827
Dix principaux titres – Total	15,3 %

Mandat privé Fidelity Équilibre

- Diversification équilibrée parmi les catégories d'actifs avec une participation à plusieurs mandats différents.
- Bien que la composition neutre soit de 60 % d'actions et 40 % de titres à revenu fixe et de placements à court terme, les gestionnaires de portefeuille pourraient surpondérer ou sous-pondérer ces catégories d'actifs afin de gérer le risque et de tirer parti des conditions changeantes du marché.

Gestion du Mandat

- Les gestionnaires de portefeuille sont David Wolf et David Tulk.
- Le Mandat utilise une approche de gestion active en matière de répartition de l'actif et de sélection de titres en vue d'atténuer le risque et de tirer parti des occasions qu'offre le marché.
- Tous deux suivent une démarche de placement disciplinée visant à s'assurer que la stratégie adoptée est conforme aux objectifs de placement du mandat.

- 1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.
- 2 Le Mandat n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges dans les régimes enregistrés, sauf dans le cas des programmes d'opérations systématiques existants. Vous ne pouvez pas souscrire des titres de ce Mandat dans un régime enregistré. Vous pourriez plutôt souscrire des titres de la Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre.
- 3 Le 15 janvier 2016, les objectifs du Mandat ont été modifiés afin que le Mandat puisse investir principalement dans des fonds sous-jacents, y compris des Fonds Fidelity et des FNB qui investissent généralement dans des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire.
- 4 L'indice de référence combiné regroupe l'indice composé plafonné S&P/TSX à 36 %, l'indice MSCI Monde tous pays, hors Canada à 24 %, l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond à 14 %, l'indice des obligations universelles FTSE Canada à 21 % et l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 5 %. Avant le 1^{er} octobre 2013, l'indice de référence combiné regroupait l'indice composé plafonné S&P/TSX à 30 %, l'indice S&P 500 à 12 %, l'indice Russell 2500 à 3 %, l'indice MSCI EAEO (Europe, Australasie, Extrême-Orient) à 11 %, l'indice MSCI Marchés émergents à 4 %, l'indice des obligations universelles FTSE Canada à 25 %, l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) à 5 %, l'indice ICE BofA U.S. HY Master II Constrained (couvert en \$ CA) à 3 %, l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified (couvert en \$ CA) à 2 % et l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 5 %. Avant le 25 janvier 2012, l'indice de référence combiné était constitué de l'indice composé plafonné S&P/TSX à 30 %, de l'indice S&P 500 à 15 %, de l'indice MSCI EAEO à 15 %, de l'indice des obligations universelles FTSE Canada à 30 % et de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 10 %.
- 5 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et de charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée. Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. © 2024 Fidelity Investments Canada s.r.l. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.l. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.l. Source : FMR LLC.